

Instructions pour le paiement de la taxe d'inscription de CHF 150.—

Pour toute demande d'admission à l'APFI, une taxe d'inscription de CHF 150.—est demandée pour le traitement de votre dossier. Un justificatif de paiement doit être joint à votre formulaire d'inscription.

En cas de non-versement de cette taxe, votre dossier ne sera pas traité.

Elle n'est pas remboursée en cas de désistement ou de refus d'admission.

Candidat-e-s domicilié-e-s en Suisse ou à l'étranger :

Postfinance
3030 Berne
BIC : POFICHBEXXX

Titulaire :
Etat de Vaud – Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud
1401 Yverdon-les-Bains
IBAN CH97 0900 0000 1000 1975 6

Pour versement depuis la Suisse, vous pouvez utiliser le QR ci-après.

Le nom et le prénom de l'étudiante inscrite doivent obligatoirement être mentionnés ainsi que le motif du versement : Taxe d'inscription APFI 20XX.

Ne sont pas acceptés :

Les chèques.
Les francs CFA.
Les versements via Western Union et MoneyGram.

Taxe annuelle d'études :

Le montant de la taxe annuelle d'études est déterminé par le domicile des parents. Une facture sera envoyée dans le courant du mois d'octobre.

Pour en connaître le montant exact, merci de remplir le « Formulaire de données personnelles pour la détermination du domicile de la candidate ». Le lien s'affichera à la fin du formulaire d'inscription. Le joindre à votre demande d'admission.

Le Secrétariat académique

✂

Récépissé

Compte / Payable à
CH97 0900 0000 1000 1975 6
HEIG-VD
Route de Cheseaux 1
1400 Yverdon-les-Bains

Payable par (nom/adresse)

┌

└

Monnaie Montant
CHF 150.00

Point de dépôt

Section paiement



Monnaie Montant
CHF 150.00

Compte / Payable à
CH97 0900 0000 1000 1975 6
HEIG-VD
Route de Cheseaux 1
1400 Yverdon-les-Bains

Informations supplémentaires
Taxe d'inscription APFI

Payable par (nom/adresse)

┌

└

┌